



## COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU 19 OCTOBRE 2020

### I) Approbation des procès-verbaux (pour avis)

Les documents signés par le président n'ayant pas été transmis aux représentants des personnels, à la demande de FO-DGFIP68 ce point est reporté au prochain CHS-CT.

### II) Les crédits (pour avis)

#### A) DRDDI

##### 1) Chaussures de sécurité (293,76 €)

Les représentants FO-DGFIP68 ont une nouvelle fois rappelé qu'il était anormal que la DRDDI, sans présenter cette dépense à son propre budget de fonctionnement, demande au CHS-CT de financer l'équipement de base des agents pour l'exercice de leurs missions.

Pour autant, les agents en ayant besoin, nous avons voté pour cette dépense.

##### 2) Vestes (384,38 €)

Idem dépense précédente !

##### 3) Réfection des douches (5 137,20 €)

Idem dépense précédente ! D'autant que la DDFIP prend en charge ce type de dépense pour le mieux être de ses agents qui, compte tenu des missions exercées, en ont évidemment moins l'utilité que les collègues douaniers demandeurs.

##### 4) Lampes sur pied (1 359,60 €)

Dans la continuité de ce qui est répété depuis plus d'un an, les représentants FO-DGFIP68 exigent que des suivis de stock soient tenus et présentés pour ce genre de dépenses, nous constatons malheureusement trop souvent la présence de luminaires de toute sorte dans les services qui ne servent pas faute d'utilité ou d'esthétique !

Le budget étant suffisant et du stock de luminaire ayant été validé pour la DDFIP lors d'un précédent CHS-CT, nous avons, une ultime fois, validé cette dépense.

##### 5) Aménagement de poste – écran XXL (299 €)

Cette dépense étant présentée sur recommandation du médecin de prévention, elle est naturellement validée.

##### 6) Gants (233,21 €)

La DRDDI ayant financé sur son budget propre la quasi totalité des gants fournis à ses agents, nous avons validé cette dépense qui se justifie par l'absence de gants de cette taille dans le marché auquel est tenu la DRDDI et les besoins de certains agents.

## B) DDFIP

### 1) Aménagement de poste – sièges ergonomiques (1 734,82 €)

Cette dépense étant présentée sur recommandation du médecin de prévention, elle est naturellement validée.

## III) Point sur les formations

Compte tenu de la situation sanitaire, toutes les formations en présentiel sont annulées, restent les e-formations.

## IV) Accidents de service

A la DDFIP, il s'agit essentiellement de chutes (à vélo, à pied, de chaise), soit lors des trajets domicile-travail, soit en service.

A la DRDDI, vu la nature des missions, les accidents se produisent essentiellement pendant le service (armes et tenues spécifiques, port et transport de charges, risques routiers et canins).

FO-DGFIP68 a demandé que l'assistante de prévention s'assure que les agents concernés ainsi que les plus exposés soient suivis et prioritaires pour les stages dispensés en prévention des risques.

## V) Fiches de signalement

Les représentants FO-DGFIP68 déplorent ces signalements qui reflètent les conditions difficiles de travail des collègues.

## VI) Visites de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST)

Vous trouverez en annexe le rapport de l'ISST.

## VII) Télétravail DDFIP

Vous trouverez en annexe le document présenté par la DDFIP.

Quel magnifique exemple de propagande !! Tout est génial Madame la Marquise : les agents demandent et sont très satisfaits !!

Sauf que quand on creuse un peu, on finit par comprendre :

- le taux de télétravailleurs a triplé entre le 18/03 et le 23/04 : ce n'est absolument pas représentatif d'une quelconque adhésion des agents, ils n'ont pas eu le choix...
- le bilan plus que positif est fait à partir de la consultation de 40 agents... Magnifique ! Une majorité sur 40 est satisfaite donc on peut extrapoler et considérer que les presque 318 agents dotés de matériel pour télétravailler sont satisfaits...
- le déploiement du télétravail a été très compliqué sur les petites structures,
- et le génialissime : « le télétravail a permis la garde d'enfants » !! Les collègues exclus du PCA et du télétravail apprécieront d'apprendre que la direction a consciemment validé du télétravail fictif pour certains et supprimé des jours de congés à d'autres...

Aucune remarque sur ce que les organisations syndicales ont régulièrement fait remonter, à savoir :

- absence de contact avec les chefs de services et avec les collègues pour certains télétravailleurs,
- difficultés organisationnelles importantes (tant pour les agents que pour les chefs de services) suite à la mise en place précipitée du dispositif,
- surcharge de travail et parfois stress pour les collègues qui ont été contraints au présentiel et qui ont eu le déport des appels et urgences dans le service,
- grosses difficultés applicatives,
- agents qui ont demandé à télétravailler mais à qui on n'a pas fourni de matériel pour travailler.

Le fait que seulement 125 agents aient exprimé leur souhait de continuer à télétravailler à la sortie du confinement démontre qu'il est mensonger de conclure à un succès.

Que personne ne se leurre, si la bilan se doit d'être positif, c'est seulement parce que la DGFIP entend développer ce dispositif par lequel elle entend s'assurer une même productivité à moindre coût : les agents supportent les frais de chauffage, d'électricité, d'eau et de communication (téléphone et internet ne vont que rarement de paire avec le télétravail). De cette situation à « vous pouvez travailler chez vous, votre bureau ne vous sert plus, merci, au revoir » il n'y a qu'un pas qui semble s'amorcer avec le flexdesk...

## **VIII) Questions diverses DDFIP**

### **A) Déménagements**

Vous trouverez en annexe le document de présentation fourni aux représentants des personnels.

FO-DGFIP68 n'a eu aucune remontée concernant les déménagements du SDE et de la trésorerie et n'a donc formulé aucune remarque.

#### **1) PCE/BDV COLMAR vers le site Milupa**

Il s'agit d'un déménagement « induit » du NRP, ces deux services devant libérer de la place pour les SIP de Ribeauvillé et de Guebwiller au 01/01/2021.

Les représentants FO-DGFIP68 ont critiqué les modifications des textes, étonnamment à l'avantage de la direction, qui permettent désormais que ce genre de déménagement ne relève plus de la compétence du CHS-CT mais uniquement du CTL et qui ne sont donc présentés que pour information sans avis du médecin de prévention et de l'ISST.

Si nous aurons l'occasion d'émettre des critiques lors du CTL, nous profitons quand même de cette instance pour déplorer la précipitation de ce déménagement et les différents points pour lesquels nous n'avons pas de précision :

- à quoi ressemblent les locaux et l'installation des collègues ? Sachant que ce déménagement a été officialisé aux agents au début de l'été, nous nous serions attendus à avoir des plans voire une proposition de visite des locaux. En effet, contrairement à d'autres déménagements NRP d'un site DDFIP vers un autre, ces locaux sont totalement inconnus, excepté de la direction. En plus, une visite étant prévue pour les collègues le 6 novembre, pourquoi les représentants CHS-CT ne seraient-ils pas conviés ? Pour une fois la réponse de la direction a été honnête : la visite conjointe des agents et du CHS-CT n'est pas une bonne chose ! D'ici à ce que nous ayons en direct les avis critiques des agents...

- Les collègues disposent-ils, comme jusqu'ici à la cité, d'un parking ? D'un local syndical ? D'une salle de réunion ? D'un local détente ? Bénéficieront-ils de la carte APETIZ comme cela est déjà le cas des collègues douaniers occupant les mêmes locaux ?

- Qui sera le prestataire pour l'entretien des bureaux ? Pas d'agent BERKANI a priori, la direction envisage-t-elle de faire appel à ONET dont le travail laisse actuellement à douter dans de trop nombreux services ?

La direction s'est contenté des réponses suivantes :

- les collègues bénéficient d'une superficie de 358 m<sup>2</sup> ;
- il existe une zone de stationnement ;
- les collègues pourront toujours accéder au RIA de Colmar, il semble difficile d'obtenir les cartes APETIZ.

Ce sujet n'étant que pour information et devant être présenté en CTL d'ici quelques semaines, nous n'avons pas plus insisté et demandé que les précisions soient apportées à cette autre instance.

#### **2) Flexdesk**

Pour résumer, à posteriori, on nous informe que la BLI expérimente le flexdesk, c'est-à-dire un local dans lesquels les bureaux ne sont pas attribués individuellement, chaque agent dispose d'un caisson à roulettes pour ses affaires personnelles et d'un téléphone et choisit son bureau à son arrivée. Et on nous explique que ça se passe très bien, tout le monde est content !

Bein voyons ! Le contraire nous aurait plus qu'étonné !! Pour les représentants FO-DGFIP68, cette présentation est non seulement une mauvaise blague mais plus clairement une tentative sournoise pour la BLI de promouvoir un dispositif qu'elle compte déployer/imposer à l'avenir !

Déjà, en pleine crise sanitaire, des cadres de la direction qui bénéficiaient jusqu'ici d'un bureau individuel acceptent de se regrouper dans un bureau partagé : première grosse surprise et aberration !

Ensuite, on nous présente un projet de flexdesk qui n'en est absolument pas un ! On vous explique la mauvaise blague : 4 agents se partagent un local avec 4 bureaux... Autrement dit, chacun peut venir tous les jours et plutôt que de tout de suite se mettre au boulot, après avoir pointé, il s'amusera à « plouf, plouf, plouf, aujourd'hui

je m'installe là » et à déplacer son petit caisson et son téléphone, en évitant les nœuds dans les câbles des lignes téléphoniques...

Enfin, ce n'est certainement pas une coïncidence si le service qui expérimente ce dispositif est celui de la logistique et de l'immobilier. Comme par hasard, le service qui gère les locaux ? Celui qui explique à tous les agents que les installations sont correctes et qu'il ne faut pas se plaindre de nos conditions de travail ?

En fait, la direction prépare le terrain pour les autres services ! On relèvera que deux personnes qui expérimentent ce flexdesk, dont une est la responsable de la BLI, sont déjà passées il y a plusieurs mois dans un service de nomades pour promouvoir cette organisation révolutionnaire sauf que pour le coup ce sera un vrai flexdesk qui sera mis en place : un service qui dispose de locaux pour ses 12 agents mais dont les missions leur imposent de se déplacer n'ont pas besoin de 12 bureaux, ils pourront en avoir moins, charge à eux de s'organiser pour leur présence et le déplacement de leurs affaires, documentations et pièces de procédures...

Que personne ne soit naïf, les nomades ne représentent qu'une très petite part de l'effectif et seront certainement les premières victimes de cette expérimentation, qui sera sans surprise un véritable succès, mais tous les agents seront vite concernés ! Rappelez-vous de ce que nous avons évoqué plus haut : d'après la direction, une majorité d'agent demande et est satisfaite du télétravail qui va se déployer... Un agent en télétravail 2, 3 ou 5 jours par semaine a-t-il réellement besoin de sa place de stationnement ? De son mobilier de bureau ? Si la productivité est assurée à la maison, pourquoi continuer à dépenser pour entretenir des locaux occupés à temps partiel ?

## B) Le wifi à Bruat

Si on veut être au taquet de la transformation numérique, c'est bien d'avoir en 2020 du wifi...